

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2023/573 de la Commission du 10 mars 2023 modifiant les annexes V, XIV et XV du règlement d'exécution (UE) 2021/404 en ce qui concerne les mentions relatives à l'Argentine, au Royaume-Uni et aux États-Unis dans les listes des pays tiers en provenance desquels l'entrée dans l'Union d'envois de volailles et de produits germinaux de volailles ainsi que de viandes fraîches et de produits à base de viande de volailles et de gibier à plumes est autorisée

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 75 du 14 mars 2023)

Page 6, à l'annexe, le point 3) est remplacé comme suit:

«3) Dans l'annexe XV, partie 1, section A, la mention relative à l'Argentine est remplacée par le texte suivant:

"AR Argentine	AR-0	C	C	C	C	C	C	C	D	D	D	MPNT (**) MPST
	AR-1	C	C	C	C	C	C	C	D	D	D	MPNT (**) MPST
	AR-2	A	A	C	A	A	C	C	D	D	D	MPNT (**) MPST"